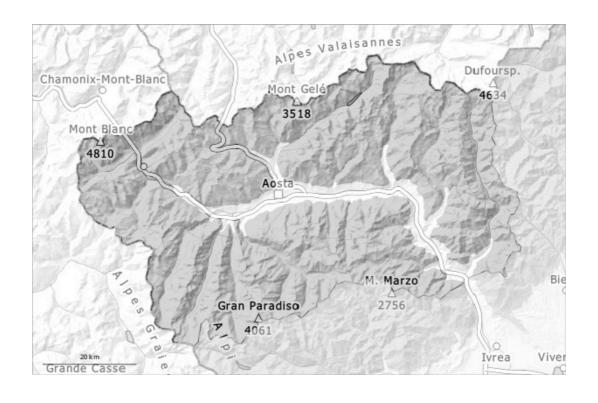
Dimanche 13.04.2025

Publié 12 04 2025, 17:00







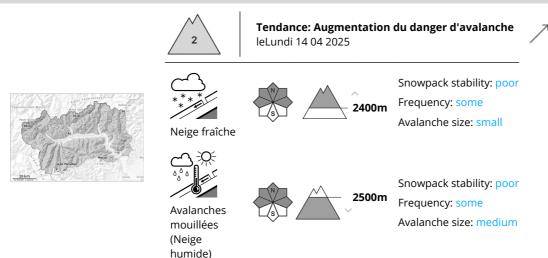


Dimanche 13.04.2025

Publié 12 04 2025, 17:00



Degré de danger 2 - Limité



Chutes de neige jusqu'au-dessus de 2200 m. Pluies jusqu'à 2200 m. Avec les précipitations les endroits dangereux se multiplient.

Il tombe au-dessus d'environ 2400 m de 5 à 15 cm de neige, localement jusqu'à 20 cm. Ceci surtout le long de la frontière française. La neige fraîche humide ainsi que les accumulations de neige soufflée se formant de manière isolée peuvent être déclenchées par un seul amateur de sports d'hiver, surtout sur les pentes très raides à l'ombre au-dessus d'environ 2500 m. Des avalanches humides peuvent aussi par endroits être déclenchées surtout sur les pentes très raides exposées à l'est et à l'ouest dans la neige ancienne fragile. Le mélange de pluie et de neige entraîne en dessous d'environ 2300 m généralement une saturation d'eau du manteau neigeux ancien. Ces conditions provoquent une augmentation du danger d'avalanches mouillées et de glissement surtout sur les pentes exposées à l'est, au nord et à l'ouest, surtout en dessous d'environ 2400 m.

Manteau neigeux

La forte humidité de l'air a entraîné samedi en dessous d'environ 2800 m généralement une humidification du manteau neigeux. Le rayonnement nocturne est très peu présent. La surface de la neige ne se refroidit qu'à peine pendant la nuit couverte et est déjà ramollie le matin.

Les conditions météorologiques printanières ont entraîné surtout sur les pentes au soleil en dessous d'environ 2900 m une humidification croissante du manteau neigeux. La partie inférieure du manteau neigeux est mouillée, aussi sur les pentes à l'ombre en dessous d'environ 2400 m.

Jusqu'au soir il tombera de la pluie jusqu'à 2200 m. Ces conditions météorologiques entraînent en dessous d'environ 2200 m généralement une saturation d'eau du manteau neigeux ancien.

Tendance

Chutes de neige jusqu'aux altitudes moyennes. Augmentation légère du danger d'avalanches.

Aosta Page 2

